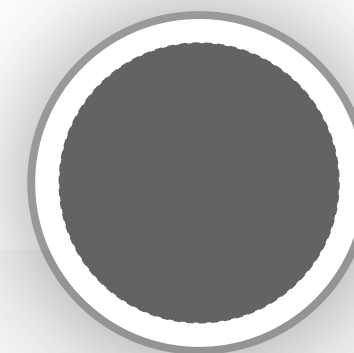
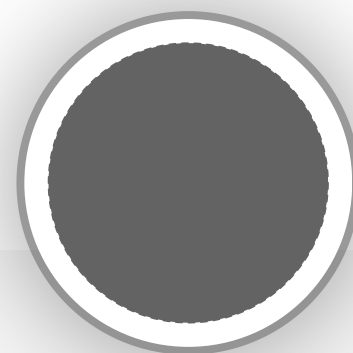
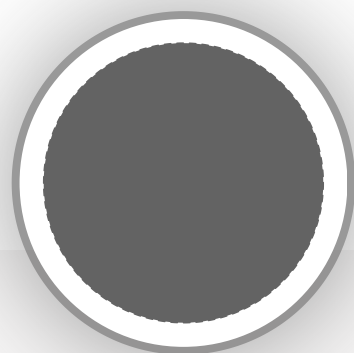




TRANSPORT SOLIDAIRE

Convention tripartite



**Agrément
centre social**

Chiffres clés

975

adhérents
habitants

Chiffres 2025

111

associations
adhérentes

Chiffres 2025

551 085 €

budget
annuel

Chiffres 2025

63

bénévoles

Chiffres 2025

5294
heures

17

membres
du CA dont

Chiffres 2025

3
membres
de droits

10

salariés

Chiffres au 01/2026

8,7
ETP

Rappel du fonctionnement

Transport solidaire

C'est :

Transport basé sur le bénévolat et l'échange

Permettre aux personnes de se déplacer pour certaines nécessités de la vie courante

Visites médicales (déplacements non pris en charge par les caisses d'assurance maladie), démarches administratives, visites familiales ou amicales, commerces de proximité, etc.

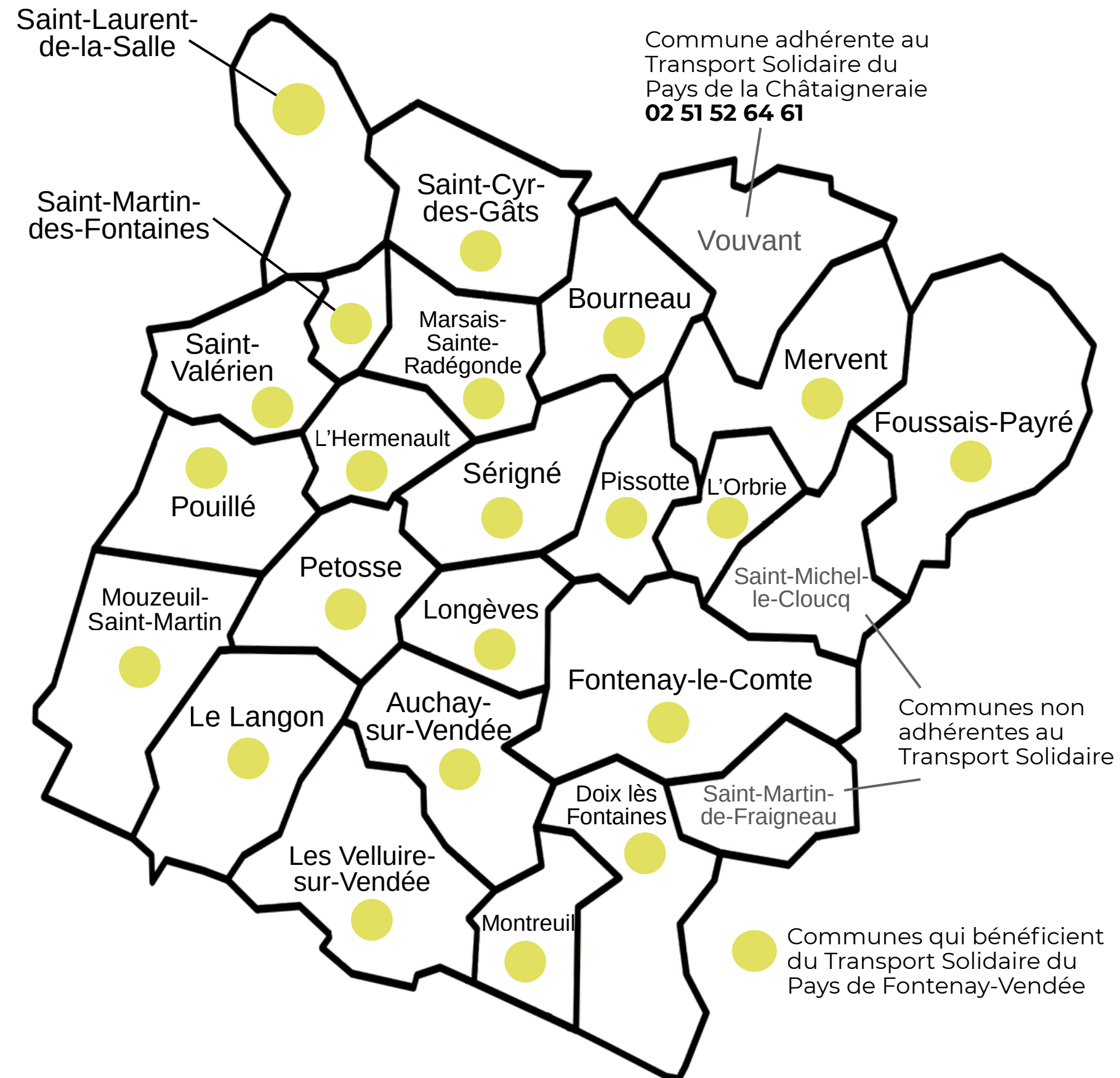
Limites

Déplacements limités prioritairement au bassin de vie. (pas de déplacements La Roche S/Yon, La Rochelle, Nantes, Niort etc.).

Personnes nécessitant une assistance particulière d'aide à la mobilité

Ne pas entrer dans le champ concurrentiel des sociétés de taxis - VSL

Le territoire



Le fonctionnement

1 Adhésion à l'ODDAS

2 Contact auprès d'un chauffeur
bénévole au minimum **3 jours à
l'avance.**

3 Transport par le chauffeur
bénévole

4 Indemniser le chauffeur au
retour

Forfait : 6€ pour un trajet aller-retour
jusqu'à 10 kms
kilomètre supplémentaire : 0,60€

Les chiffres en 2025

285
bénéficiaires

63
chauffeurs

2583
trajets

39 444
kms

Discussion du conventionnement avec la Communauté
de Communes du Pays de Fontenay-Vendée et les
mairies

Rôle



Coordination du transport solidaire sur le
Pays Fontenay-Vendée

Communication

Flyer commun

Adresse mail

Que dit la loi ?

Le cadre

Code des transports relatifs aux services de transport d'utilité sociale

Décret n° 2019-850 du 20 août 2019

Arrêté du 17 octobre 2019 pris en application des articles R. 3133-3 et R. 3133-5

UDAMS 85

Union Départementale d'Accompagnement à la Mobilité
Solidaire de Vendée